

Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne

Animation de la mise en œuvre du document d'objectif du site Natura 2000 des Vallées de la Grande et de la Petite Leyre FR7200721

Compte-rendu du comité de pilotage du 03 février 2014 à Belin-Béliet - Centre du Graoux

Le 03 février 2014, les membres du comité de pilotage du site Natura 2000 des Vallées de la Grande et de la Petite Leyre se sont réunis au Centre du Graoux. Laurent Trijoulet, directeur du PNR, a pris la présidence de la séance par empêchement de Monsieur Michel Daverat. La liste des participants et des excusés est jointe en annexe. Une copie du diaporama est également jointe.

Laurent Trijoulet accueille les participants en partageant l'annonce récente du renouvellement du label de Parc naturel régional, décrété par le Premier Ministre le 21 janvier 2014. C'est à la fois un succès et un engagement de tous en faveur du territoire. Avec la nouvelle charte, le rôle du Parc en animateur de la mise en œuvre de Natura 2000 est confirmé, tant pour les sites de la Leyre et des Lagunes, que probablement à court terme pour le site Natura 2000 du Domaine départemental d'Hostens, en étroite collaboration avec le Conseil Général de la Gironde.

Le contexte de fin de programmation FEADER est rappelé avec une année 2014 qui jouera le rôle d'année de transition. A cette occasion, il est prévu de questionner l'opportunité de réviser le docob Leyre dont la validation date déjà de 10 ans. Les connaissances ont évolué, en conséquence les stratégies de conservation pourraient être amenées à des ajustements.

Les participants valident à l'unanimité le compte-rendu du précédent copil, joint aux invitations. L'ordre du jour est présenté en avisant l'assemblée que ce copil est avant tout une séance de restitution, tant des travaux effectués en 2013 que des résultats acquis au travers divers programmes.

Contrats Natura 2000

Jérôme Fouert-Pouret, animateur Natura 2000 à la Mission Patrimoine Naturel du Parc, revient sur l'encours de la contractualisation en écho aux objectifs de conservation définis dans le docob. 75 % des fonds engagés à ce jour l'ont été en 2013, ce qui en fait une année significative dans l'aboutissement ou le lancement concret de divers projets.

Contrats forestiers

Le dispositif d'îlots de sénescence, annexé récemment au docob par le copil, est évoqué. Il se traduit par sa mobilisation sur 3 sites (+4ha), accompagnant des propriétaires motivés par une alternative à des sollicitations d'entrepreneurs pour des coupes ou récoltes de bois de chauffe.

Il est précisé qu'à l'échelle d'un site de plus de 5000 hectares, la représentativité des stades matures de forêt ne peut pas reposer seulement sur ce type d'opportunité. Les maîtrises foncières publiques dans la vallée au titre de projets de conservation d'espaces forestiers sont localisées de façon indicative. Ainsi, les Espaces Naturels Sensibles du CG40 sur la Petite Leyre, et l'Espace Naturel Sensible du CG33 à l'entrée du Delta (45 ha de forêt) participent de façon significative au développement d'habitats forestiers matures en libre évolution. Depuis peu, un nouvel acteur contribue concrètement à cet objectif au titre des mesures compensatoires de l'A65, à savoir la Caisse des Dépôts et des Consignations Biodiversité avec une acquisition doublée de conventionnement sur un total de 80 ha en bordure de Petite Leyre à Bellhade.

[Nota : le PNR en rédige le plan de gestion actuellement]

Il est rappelé que le levier essentiel repose sur toutes les parcelles privées où les propriétaires font le choix délibéré de ne pas intervenir ou d'entretenir leurs peuplements feuillus en tenant compte des gros bois, avec des choix de gestion repris dans les plans simples de gestion lorsqu'il y en a.

Le projet de contrat forestier visant à limiter le développement de l'Erable negundo dans une alluviale sur Belin-Béliet avait été présenté en 2013. Le contrat n'a pas été accepté, les services de l'Etat jugeant que la lutte contre les espèces invasives ne pouvait pas être une priorité en 2013 en Aquitaine au regard des budgets disponibles. L'animateur présente quelques photographies aériennes illustrant la colonisation progressive des boisements humides en aval de la Leyre et rappelle que la lutte contre les invasives est aujourd'hui un sujet récurrent et souvent jugé prioritaire dans les politiques en faveur de la biodiversité, notamment par la Commission Européenne.

Contrats en faveur de la transparence des ouvrages

Le docob prévoit l'aménagement des ponts accidentogènes pour la petite faune, en particulier pour la Loutre et pour le Vison. L'animateur précise les cas récents de collision mortelle pour la Loutre, le dernier datant du jour même sur la commune de Mios en bordure de l'A660 au droit de la Leyre (info F.

Frouin - PNRLG). La Gendarmerie routière de la DIR précisait que ce n'était pas la première fois, mais ignorait toutefois la procédure de signalement à l'ONCFS.

L'aménagement de 15 ouvrages prioritaires par le Conseil Général de la Gironde est le premier contrat Natura 2000 de ce genre en Aquitaine. Le plan de financement est présenté, pointant la participation majoritaire de l'Agence de l'Eau au titre de son nouveau programme d'intervention.

Quelques photos viennent illustrer l'importance et la difficulté du calage des passages petite faune. A Moustey, les aménagements du Département sont sous l'eau du fait de la crue vicennale en cours. Par ailleurs, l'absence de protection du talus routier permet un franchissement de la chaussée, conduisant à la découverte d'un cadavre de loutre en 2013.

Sur le plan piscicole, une mise en transparence pour les **migrateurs amphihalins** a été effectuée sur des affluents en rive gauche de la Leyre à l'occasion des travaux de l'A63. Sur les cours d'eau qui doivent réglementairement être aménagés (effacement ou équipement des obstacles), un délai de 5 ans est en cours pour quatre ouvrages prioritaires. Trois autres ouvrages prioritaires sont questionnés puisqu'appartenant à des piscicultures et doivent ainsi attendre une articulation avec une autre norme européenne lié à des aspects sanitaires d'élevage piscicole. Le GDSAA pourra apporter plus des précisions.

Contrats en faveur des milieux ouverts

Les contrats en cours sont passés rapidement en revue.

Le delta demeure l'enjeu majeur et constitue la zone où les engagements au titre de Natura 2000 couvrent le plus de surface, essentiellement par le dispositif des **mesures agro-environnementales**. L'exploitant agricole ne connaît pas une installation facile depuis 2010 puisque la sécheresse de 2011 et les inondations successives de 2013 et 2014 ont nécessité une conduite ajustée de l'exploitation et du cheptel. Les adaptations selon le bon sens paysan ont conduit à un léger sous-pâturage sur certaines parcelles en 2011, pointé en anomalie par l'Administration. Fort de cette expérience, l'exploitant agricole et l'animateur ont bâti une demande de dérogation en 2013 suite aux inondations exceptionnelles en juin et juillet. Dérogation acceptée.

Sur les autres unités, le rappel est fait des habitats N2000 pour lesquels on travaille par le biais des contrats. Les habitats prairiaux en question sont tous en mauvais état ou en état défavorable à l'échelle biogéographique atlantique, qui constitue l'entrée pour l'évaluation périodique au niveau européen. Si la Leyre est majoritairement boisée et les activités agricoles en bord de Leyre quasi disparues, la contractualisation sur le site a le mérite de faire sa part dans l'objectif de préserver ces milieux ouverts.

Le **suivi scientifique** nécessaire pour évaluer le succès des opérations n'est pas éligible aux aides Natura 2000. Le delta et le Val de l'Eyre ont pu néanmoins bénéficier d'expertises botaniques menés dans le cadre du programme DELTA, piloté par le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique. L'étude spécifique des prairies comprend les parcelles agricoles en MAE. Sa publication est attendue courant 2014.

Sur la Petite Leyre, le contrat sur le marais du Plata à Sore a bénéficié d'une reprise des clôtures financées par N2000 pour accueillir un troupeau de vaches marines. Il s'agit d'une race locale menacée, aujourd'hui valorisée par la **Fédération Départementale des Chasseurs** pour l'entretien des zones humides qu'elle gère. Sur Luxey, le nouveau contrat N2000 qui sera mis en œuvre en 2014 permettra un parcours de ce même troupeau sur environ 12 ha.

Un zoom particulier est proposé sur un contrat mis en œuvre dans les **Prés du Teich** sur le Delta. L'entretien traditionnel des prés et des fossés est ici doublé d'une initiative inédite consistant à dégraisser le fond des fossés mais aussi à évaser fortement les berges [*fiche 14 du docob*]. Ce profilage plus favorable à l'implantation de végétation riveraine pourra : limiter les impacts des écrevisses américaines et des ragondins, épancher l'inefficacité du baccharis pour maintenir les berges, et permettre un contrôle annuel du Baccharis à la faucheuse (et non pas apériodique à l'épareuse). Par ailleurs, de petits équipements hydrauliques intégrés au contrat N2000 permettront de réguler les niveaux d'eau en vue de maintenir un niveau suffisant pour la vie aquatique et un niveau stable susceptible de limiter le recours aux produits pour la démoustication.

A ce titre, l'animateur signale avoir eu une demande de l'EID pour des précisions administratives sur l'articulation des périmètres N2000 sur le Delta. L'occasion n'a pas permis d'avoir copie de l'évaluation des incidences à laquelle est soumis le **programme départemental de démoustication**.

La DREAL et la DDTM33 confirment ne pas être les instructeurs de cette évaluation d'incidences, gérée directement par l'Agence Régionale pour la Santé. La DREAL précise avoir connaissance d'un contenu imprécis amené à nécessiter des compléments au titre de Natura 2000 lors des prochaines demandes d'autorisation préfectorale. L'acquisition de connaissances a évolué depuis et même le bacille soulève des réserves. L'animateur cite les travaux portés par le PNR de Camargue avec des incidences significatives sur les insectes aquatiques, odonates en particulier, et sur toute la chaîne alimentaire : amphibiens, oiseaux, chauves-souris.

[Nota : en 2005, le docob pointait dans sa fiche action 17 le besoin de préférer le Bti aux insecticides. Si le bacille est majoritaire aujourd'hui, la deltaméthrine, au spectre large, reste encore utilisée lors d'émergences massives, y compris en zone N2000.]

Perspectives 2014-2015 pour la contractualisation

Natacha Dulka de la DREAL propose de faire un point sur l'année 2014 :

- il s'agit d'une année charnière avec la publication attendue du nouveau **rapportage de l'état de conservation** des habitats et espèces Natura 2000 à l'échelle européenne par compilation des contributions de chaque état membre. En France, il apparaît que la plupart des habitats et espèces du domaine atlantique sont dans un état mauvais ou défavorable. La responsabilité de l'Aquitaine dans la restauration vers un état favorable est donc particulièrement importante.
- ces enjeux appellent à se consacrer localement à des objectifs précis en identifiant tout d'abord les **enjeux prioritaires** et les actions de gestion les plus pertinentes pour y répondre. Un travail à l'échelle régionale va être lancé par la DREAL en collaboration avec le CSRPN, des experts naturalistes et des animateurs N2000. L'animateur rappelle le travail de concertation à l'échelle de chaque site N2000 qui a abouti à identifier enjeux et actions de gestion adaptés localement. L'animateur se propose de relayer et d'associer autant que possible copil et/ou groupes de travail locaux à cette démarche régionale.
- la transition dans le courant d'année entre deux fonds de programmation européenne (FEADER) a conduit à privilégier la continuité des postes d'animation déjà en place. En revanche, 2014 sera vraisemblablement une **année blanche** dans la contractualisation. Le nouveau programme (PDRA) sera défini régionalement après validation par l'Europe et portage par la Région.

L'animateur complète la présentation en présentant les budgets indicatifs partagés par la DREAL pour la prochaine programmation 2014-2020 et à la lueur des enveloppes budgétaires engagées sur la période 2007-2013. Les contrats non agricoles et non-forestiers se voient doubler. Le dimensionnement des contrats forestiers resterait a priori modeste (50 000€/an) alors qu'il constitue le levier pour poursuivre ou initier certaines des actions des docobs Leyre et Lagunes, parmi d'autres sites majoritairement forestiers en Aquitaine.

Programme LEYRE 2012

L'Agence de l'Eau a soutenu en 2012 un programme dédié aux vallées de la Leyre et visant à acquérir des connaissances pour juger de la **fonctionnalité des milieux emblématiques** que sont les forêts alluviales et les tourbières. Un volet sur l'hydromorphologie singulière des cours d'eau sableux constituait le 3ème volet du programme.

Une restitution publique s'est tenue le 07 juin à Belhade regroupant une cinquantaine de personnes. L'animateur précise qu'il ne s'agit pas de restituer au copil en 15mn la somme des informations acquises. L'objectif de la présentation est de prendre quelques exemples forts illustrant la démarche et les premières analyses obtenues. Un effort particulier a été fait à l'occasion du copil pour extraire du programme des données susceptibles de conforter ou **préciser les stratégies de conservation en faveur de Natura 2000**.

Le volet dendrologique est abordé. A la lueur d'un échantillonnage de 100 placettes forestières étudiées par le PNR, démonstration est faite de **l'intérêt du dispositif N2000** favorisant le développement de bois sénescents. De façon à dépasser l'approche phytosociologique classique dans N2000, la fonctionnalité des habitats forestiers est discutée au travers de quelques-uns des **bio-indicateurs** choisis dans ce programme : les coléoptères saproxyliques, les champignons et les chiroptères.

Des zooms sont proposés autour d'espèces Natura 2000 que l'on peut commencer à mieux appréhender à l'occasion de ces études : Barbastelle d'Europe et autres murins forestiers de l'annexe II, Lucane cerf-volant, Grand Capricorne...

Enfin, l'une des méthodes d'analyse utilisées lors du programme d'évaluation correspond à la méthodologie proposée par le Muséum d'Histoire Naturelle au niveau national pour **l'état de conservation des habitats forestiers N2000**. Encore largement perfectible, elle donne les premiers résultats suivants : un bon état de conservation pour les habitats de chênaies (ordre de *Quercus robur-Fagetalia sylvatica*) et un état altéré pour les aulnaies (ordre de *Alnetea glutinosae*).

D'autres thèmes du programme LEYRE 2012 sont brièvement évoqués.

Annexes hydrauliques : 2013-2014

Anne Juliette Guichet de la Fédération Départementale de Pêche de la Gironde présente en copil le programme d'inventaire départemental des zones humides d'intérêt piscicole. L'un des premiers bassins versants étudiés est celui de la Leyre au titre de ses **potentialités de frayères à Brochet**.

Les premiers résultats partiels sur le Val de l'Eyre en amont concluent à une bonne qualité potentielle des zones inventoriées. La densité en brochets de l'année y semblent faibles mais à contrebalancer par de grandes surfaces de ponte. Le Brochet est un bon indicateur de la fonctionnalité des marais et bras-morts connectés à la Leyre, de façon permanente ou lors des crues.

A l'instar du programme Leyre 2012 et en complémentarité avec le volet d'étude piscicole conduit par la FDPPMA33, le PNR propose en 2014 un nouveau volet axé sur les **annexes hydrauliques** et qui reçoit déjà le soutien de l'Agence de l'Eau, et en attente de celui du SGAR (FEDER). Les axes de travail sont présentés.

Avant de lever la séance, Monsieur Le Crénais de l'association des Amis de la Terre interroge le Parc sur l'évaluation des **impacts des épandages aériens agricoles** réalisés en 2013 après autorisation préfectorale. Le PNR ne dispose pas de moyens spécifiques de veille autres que les suivis réguliers menés par services publics et l'Agence de l'Eau. Monsieur Bautiaa de l'ONEMA précise que les phytosanitaires sont analysés sur certains points de suivi du bassin versant mais qu'il est difficile de tracer précisément leurs origines. Le PNR n'étant pas saisi pour avis dans cette procédure, les services techniques n'ont pu qu'apporter une contribution cartographique sur les zones connues de sensibilité, pointant les liens hydrographiques entre émissaires agricoles et réseau hydraulique naturel. La DREAL vérifiera si l'épandage aérien des produits agricoles est soumis à évaluation des incidences.

L'ordre du jour étant épuisé, Laurent Trijoulet remercie les membres du copil et le personnel de la DREAL et des DDTM pour leur présence. Le Directeur salue le soutien particulier de l'Agence de l'Eau dans les actions présentées et rappelle le soutien indéfectible du Parc par la Région.

Pour le Président de Copil, Laurent Trijoulet,
Directeur Général des Services du PNRLG.

Programme financé par :

